



DECISION N° 2022-990

Convention de mise à disposition  
Ville de PERPIGNAN / Confrérie de l'escargot du  
Roussillon  
Mairie de quartier Est - 1 rue des Calanques  
Maison des associations - Avenue des Tamaris  
PERPIGNAN

Direction Mairies de Quartier et GRU  
Mairie Quartier EST

Le Maire,

- Vu l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,
- Vu les articles L. 2122-23 et L. 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et/ou conseillers municipaux,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté du Maire en date du 16 juillet 2020 portant subdélégation de signature à Mme Patricia FOURQUET, Adjoint au Maire,
- Considérant que la Confrérie de l'escargot du Roussillon a sollicité la mise à disposition d'une salle polyvalente située dans la Mairie de Quartier Est, 1 rue des Calanques et d'une salle à la Maison des associations, avenue des Tamaris.

**DECIDE**

ARTICLE 1 : La Ville de PERPIGNAN met à disposition de la Confrérie de l'escargot du Roussillon une salle polyvalente située dans la Mairie de Quartier Est, 1 rue des Calanques et d'une salle à la Maison des associations, avenue des Tamaris à Perpignan, pour une assemblée générale et un conseil d'administration.

ARTICLE 2 : Cette convention est conclue pour le vendredi 25 novembre 2022 de 14h15 à 17h00 et le samedi 07 janvier 2023 de 14h00 à 17h00 en fonction d'un planning d'occupation arrêté par la Mairie de Quartier Est.

ARTICLE 3 : La convention est consentie à titre gratuit. Les abonnements et consommations électricité et eau sont à la charge de la Ville.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services sera chargé de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le 18 OCT. 2022

ID Télétransmission : 066-216601369-20221018-163436-AV-1-1

Accusé reçu le : 18 OCT. 2022

Affiché le : 18 OCT. 2022

Mme Patricia FOURQUET, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

